

Strasbourg, 23 septembre 2010

AP/CAT (2010) 21
Or. anglais

ACCORD EUROPÉEN ET MÉDITERRANÉEN SUR LES RISQUES MAJEURS
(EUR-OPA)

59^e RÉUNION DU COMITE DES CORRESPONDANTS PERMANENTS

27 septembre 2010

Hôtel Baltic Star, Saint-Petersbourg, Fédération de Russie

**DE MARRAKECH A SAINT PETERSBOURG :
QUATRE ANS D'ACTION DE L'ACCORD EUR-OPA RISQUES MAJEURS
2007-2010**

ÉTABLIR UNE NOUVELLE FEUILLE DE ROUTE : LE PLAN A MOYEN TERME 2007-2011

Alors que l'Accord EUR-OPA Risques majeurs du Conseil de l'Europe s'apprêtait à célébrer, en mars 2007, son 20e anniversaire, la Session ministérielle de 2006 avait permis non seulement d'évaluer l'important travail réalisé jusque-là, mais aussi, en s'appuyant sur une analyse des forces et des faiblesses identifiées au fil des ans, de fixer à l'Accord les nouvelles orientations pour les quatre années suivantes.

Un nouveau contexte : une approche globale de la Réduction des risques de catastrophes

La Session de Marrakech s'était déroulée juste après une série de catastrophes exceptionnelles, au nombre desquelles le tsunami dévastateur qui avait ravagé l'Asie du Sud-Est. Cette catastrophe titanesque a mobilisé un engagement international sans précédent dans le domaine de la réduction des risques de catastrophes, sous la forme du Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015, soutenu par 168 pays au nombre desquels figurent tous les États membres de l'Accord.

L'Accord partiel a donc décidé de structurer son action future selon ces lignes directrices communes tout en gardant à l'esprit les spécificités de sa propre organisation et de la zone géographique qu'il recouvre. Si l'un des objectifs du Cadre d'action de Hyogo, à savoir l'interaction entre intervenants de terrain et décideurs, était précisément l'un des principaux atouts de l'Accord, la gravité limitée (par rapport à d'autres régions du monde) des divers risques de catastrophe auxquels est exposée la région européenne et méditerranéenne demeure un défi pour mettre en œuvre des politiques communes.

Se focaliser davantage sur la prévention

Par rapport aux précédents plans d'action à moyen terme, les priorités fixées dans le Plan à moyen terme 2007-2011 adopté par la session ministérielle de 2006 impliquaient de mettre l'accent sur la prévention plutôt que sur les problèmes opérationnels. Deux raisons à cela : les moyens disponibles d'une part, et la coordination internationale d'autre part ; en effet, l'intégration croissante des protections civiles au sein des mécanismes de l'Union européenne et l'ouverture à des États non membres couvrent déjà en grande partie les besoins opérationnels.

Toutefois, l'importance des questions liées à la prévention a dû, dans une certaine mesure, être minimisée, celles-ci n'étant pas de nature impérative et demeurant un moyen potentiel de réduire les pertes si une catastrophe se produisait plutôt qu'un moyen effectif de les réduire lorsque la catastrophe s'est effectivement produite. La pertinence d'un tel choix stratégique a été renforcée par sa montée en puissance dans la gestion des risques : la politique communautaire elle-même a clairement prôné en 2009 de déployer un effort accru sur la prévention, parallèlement aux efforts plus traditionnels d'intervention après les catastrophes.

QUELQUES RÉALISATIONS DEPUIS MARRAKECH

Étant donné la diversité des activités menées au cours des quatre dernières années, ce passage en revue ne saurait être exhaustif. Les grands thèmes du Plan d'action à moyen terme 2007-2011 sélectionnés et présentés ci-dessous reflètent l'engagement de l'Accord à traduire les priorités d'action en résultats concrets :

ASPECTS POLITIQUES, LÉGISLATIFS ET INSTITUTIONNELS

Aspects politiques

Le rôle du Comité des Correspondants permanents a continué de se renforcer, comme en témoigne le fait qu'entre les deux sessions ministérielles, cinq recommandations ont été adoptées par le Comité¹, portant respectivement sur les risques côtiers (2007), l'assistance psychosociale aux victimes (2007), la protection radiologique des populations locales (2008), le patrimoine culturel et le changement climatique (2009) et les plates-formes nationales (2009). Il convient également de rappeler que l'adhésion de la Serbie en 2009 a

¹ Voir annexe

porté le nombre des États membres à 26 et qu'un effort accru a été déployé pour promouvoir de nouvelles adhésions. Une révision progressive des dispositions régissant les structures de l'Accord a également été entamée, en particulier grâce aux nouvelles règles de fonctionnement des Centres spécialisés. L'institution d'un président de la réunion des Directeurs des Centres chargé de représenter les Directeurs lors des réunions du Comité, d'une part, et l'invitation du Conseil du Comité à la réunion annuelle des Directeurs des Centres, d'autres part, visent à renforcer la synergie nécessaire entre les deux entités de l'Accord.

Aspects législatifs

L'une des recommandations adoptées lors de la session ministérielle de 2006 mettait l'accent sur le rôle crucial des pouvoirs locaux et régionaux en matière de gestion des risques. Pour garantir l'efficacité des actions tout au long du cycle du risque, il est donc vital d'articuler convenablement les divers moyens et décisions à tous les niveaux décisionnels. Pour comprendre de manière plus concrète les implications des règles existantes aux divers niveaux de décision, un groupe thématique spécifique a été établi en 2008 afin d'approfondir l'étude de ce thème. Sa mission première n'était pas d'harmoniser éventuellement les diverses législations nationales, mais plutôt de favoriser l'émergence d'idées grâce à l'identification des meilleures pratiques : la démarche consistant, dans une première étape, à recueillir les données pertinentes, et, dans une seconde étape, à repérer les idées à promouvoir, s'inscrit dans le droit-fil d'une approche juridique douce (« *soft law* »).

Le Centre Florival, qui sert de coordinateur du groupe thématique, a reçu, pour la première phase de l'étude, des contributions de 8 pays, avec la participation de Centres (Belgique, Algérie et Arménie), d'universitaires (France) et de représentants de gouvernements (Grèce, Luxembourg, Croatie et Chypre). Après une première réunion organisée en décembre 2008 pour approfondir l'examen de la phase de réaction en situation d'urgence, une deuxième réunion, en juin 2009, a examiné les rapports nationaux de manière plus détaillée pour en faire émerger les bonnes pratiques. Cette phase initiale s'est conclue par un premier rapport mettant en lumière l'importance d'une coopération harmonieuse entre les divers niveaux et à toutes les étapes de la gestion du risque, et, en conséquence, la nécessité d'éviter toute rupture de la chaîne d'information entre ces niveaux ; plusieurs propositions basées sur des bonnes pratiques ont été retenues. Une version électronique des données collectées a été publiée sur Internet pour actualiser les informations et recueillir plus facilement des contributions d'autres pays (cette deuxième phase concernant des pays supplémentaires a déjà été lancée pour améliorer les conclusions actuelles).

Outre ces travaux généraux, deux ateliers internationaux ont été organisés pour travailler respectivement sur la nouvelle gouvernance des risques radiologiques (Kiev, septembre 2008) et la nouvelle gouvernance des risques naturels (Istanbul, octobre 2008). L'atelier de Kiev a proposé de créer un réseau international (associant en particulier les pouvoirs locaux) pour compléter les chaînons manquants en matière de prévention et d'intervention en cas d'incident. Une réunion de suivi en 2009 a préconisé d'unir ses efforts avec des associations existantes de maires (telles que GMF et KSO) pour mettre à profit leur expérience. Des contacts supplémentaires avec des partenaires techniques ont été pris en 2010 pour préparer une session de formation destinée aux acteurs locaux, prévue en 2011.

Les deux ateliers organisés en parallèle à Istanbul sur la nouvelle gouvernance des catastrophes naturelles se sont penchés sur d'importantes questions telles que l'identification du risque, les leçons à tirer des catastrophes du passé et la promotion de la coopération. Ils ont abouti à une grande conclusion : les parties prenantes à tous les niveaux (local, régional, national comme international) doivent se coordonner pour mieux affronter les défis des futures catastrophes naturelles, en particulier au vu de l'amplitude potentielle des catastrophes liées au changement climatique.

Aspects institutionnels

Pour prendre en compte le large spectre de compétences parmi les multiples parties prenantes, et dans l'esprit de l'engagement du Plan d'action à moyen terme en vue d'encourager la coopération entre réaction et prévention, l'Accord a soutenu la création et la mise en réseau de plates-formes nationales, afin de mieux coordonner leurs actions et de préserver leurs points forts. Après l'organisation conjointe, avec l'UN/ISDR Europe, de deux réunions au niveau européen des plates-formes nationales et des points de contact, en 2007 et 2008, l'Accord a soutenu l'organisation des réunions de 2009 à Bonn et à Londres, qui ont abouti à la

création du Forum européen pour la réduction des risques de catastrophe, qui devait se réunir pour la première fois à Göteborg en octobre 2010. L'Accord a également proposé aux États membres intéressés son appui pour instaurer des plates-formes nationales de ce type.

CRÉER UNE CULTURE DE LA RÉDUCTION DES RISQUES

Éducation aux risques

Une autre recommandation adoptée à la session ministérielle de 2006 était liée à l'enseignement scolaire, et mettait en exergue le rôle que ce dernier peut jouer pour sensibiliser, par le biais des enfants, le grand public aux divers risques. Un atelier international organisé à Paphos (Chypre) en 2007 a cherché à identifier les actions les mieux à même de contribuer concrètement à atteindre ces objectifs. Les débats étaient organisés autour de trois grands thèmes : l'évaluation de la sécurité des établissements scolaires, la promotion d'une culture du risque et de la sécurité chez les enfants scolarisés et l'utilisation éventuelle de nouveaux outils pour l'éducation au risque. En bref, si les questions liées à la sécurité sont de plus en plus prises en compte, la sensibilisation aux risques demeure difficile, les programmes ne prévoyant pas de formation dans ce domaine, outre qu'il n'est de toute façon pas aisé d'imposer ce type de formation.

Dans le droit-fil des conclusions de cet atelier, au cours de la période 2007-2010, les efforts dans ce domaine se sont concentrés sur l'élaboration de l'initiative BeSafeNet, qui souhaite précisément promouvoir la sensibilisation aux risques par le biais d'un nouvel outil éducatif d'importance majeure, à savoir l'Internet. Cette initiative vise essentiellement, par l'établissement d'un site Web collaboratif, à mettre à disposition des enseignants qui le souhaitent des informations fiables en plusieurs langues, afin que ceux-ci élaborent ensuite leurs propres matériels pédagogiques, ainsi qu'à servir de forum pour échanger sur ces expériences. Le grand public peut aussi avoir l'utilité d'informations sur tous les risques potentiels, en particulier si l'on tient compte du fait que la mobilité des personnes rend d'autant plus importante la publication d'informations générales de portée mondiale.

En 2008, le Centre de Strasbourg a travaillé à un projet pilote sur les glissements de terrain, qui a abouti à une définition d'un référentiel de structure modèle pour les autres risques, et a mis en lumière les difficultés rencontrées pour adapter les supports pédagogiques de niveau universitaire au niveau scolaire. Pour déployer cette initiative, un groupe thématique (coordonné par le Centre de Nicosie) avait été instauré afin de collecter et de retravailler les matériels requis, qui avaient été fournis par plusieurs Centres, en fonction de leur spécialité propre, et nécessitaient donc une remise en forme conséquente ; la version finale sera publiée en 2011 dans au moins trois langues (anglais, français et grec). L'initiative BeSafeNet est d'autant plus intéressante que les expériences de tous les Centres sont rassemblées dans un projet commun, une approche qui pourra inspirer d'autres efforts similaires dans d'autres domaines.

Des actions supplémentaires dans le domaine de l'enseignement scolaire ont été promues par les Centres sur un plan plus national : le Centre de Biskra a poursuivi son programme d'éducation sur la sensibilisation des enfants scolarisés au problème de la désertification et celui d'Ankara a organisé un atelier à Antalya en 2009 portant sur l'importance de la formation aux risques au niveau local. En 2007 et 2008, le Centre de la Valette a également publié un ouvrage en plusieurs langues sur l'environnement et les risques côtiers méditerranéens, destiné à des élèves de 6 à 11 ans. Enfin, certains aspects de la sécurité à l'école, non encore abordés par l'initiative BeSafeNet, ont été étudiés ces dernières années par le Centre d'Erevan au moyen de questionnaires adressés aux divers secteurs de certains établissements scolaires sélectionnés.

Formation

Ces quatre années ont également été l'occasion d'une réflexion de fond sur la manière dont l'Accord devrait développer ses activités dans le domaine de la formation de niveau universitaire. Un groupe thématique sur l'enseignement supérieur et la formation professionnelle a conclu qu'un programme portant sur une année scolaire complète est pour l'instant hors du champ de l'Accord et a rappelé que l'on a besoin de formations qui puissent être validées dans des cadres universitaires préexistants. Pour cela, l'on pourrait mettre à profit le Processus de Bologne, progressivement appliqué dans la plupart des pays européens, qui permet aux étudiants de valider ces modules de formation dans le cadre d'un diplôme. L'organisation de formations courtes spécialisées de niveau Mastère a donc été plébiscitée durant cette période.

En 2009 et 2010, trois formations nouvelles de niveau Mastère ont été organisées :

- une formation dans le domaine du patrimoine culturel et de l'impact du changement climatique, coordonnée par le Centre de Ravello – la première session, à Strasbourg, concernait des étudiants en sciences, la deuxième, à Ravello, visait davantage les sciences humaines ;
- une session de formation sur "Le changement climatique : impact sur la santé, l'environnement humain et l'eau », coordonnée par l'université de Strasbourg et l'ENGEES, destinée à des étudiants en sciences ;
- une formation aux risques côtiers, coordonnée par le Centre de Biarritz, ciblant tout particulièrement les gestionnaires du littoral qui sont souvent confrontés à un manque d'informations dans leurs activités au quotidien.

Le Centre de Strasbourg a également organisé, dans un format biennal, un cours d'été international sur une approche pluririsques (Bonn, 2006) et sur l'appréciation quantitative du risque (Barcelone, 2008).

Parmi les nombreuses autres actions élaborées dans ce domaine, il convient de rappeler la formation annuelle sur le suivi des risques radiologiques dans la zone d'exclusion de Tchernobyl, organisée par le Centre de Kiev, ainsi que le cycle annuel de formation du Centre de Saint-Marin sur la médecine et la psychologie de catastrophe. Ce dernier a également organisé en 2010 une session de formation sur la médecine des catastrophes et médecine d'urgence avec le Centre médical de Nikiforov (Saint-Pétersbourg). Le Centre de la Valette a monté un module de troisième cycle sur les aspects des risques côtiers en 2009, dans le cadre d'un diplôme de Mastère sur l'aménagement du territoire à l'Université de Malte. Des formations visant davantage les professionnels ont également été organisées localement : le Centre de Bucarest a formé des fonctionnaires aux questions liées aux séismes et aux inondations, celui d'Erevan a monté une formation pour des formateurs concernant les premiers secours, et celui de Bakou un programme de formation pour le personnel infirmier afin de pallier l'insuffisance de médecins durant les catastrophes.

Information et sensibilisation

Outre la sensibilisation nécessaire des jeunes générations au niveau scolaire et universitaire, le Plan d'action à moyen terme 2007-2011 insistait sur la nécessité de toucher plus largement le grand public, en particulier par une meilleure information sur les sources et les conséquences des risques de catastrophe. Afin de faciliter la diffusion de ces informations tant au sein de l'Accord que vers le grand public, le site Internet de l'Accord a été réorganisé pour se concentrer sur les activités courantes menées par les Centres et le Secrétariat, ainsi que pour diffuser les résultats de ces activités.

Pour ce qui est des actions de sensibilisation plus directe, le Centre d'Erevan poursuit, depuis 2007, un projet sur l'établissement de campagnes nationales et communales de sensibilisation des populations en Arménie. Après avoir défini une méthodologie générale, en 2008, il a poursuivi ses travaux par la préparation des supports généraux nécessaires, a consacré l'année de 2009 à la production de matériels plus spécifiques et celle de 2010 aux groupes de personnes les plus vulnérables. Dans toutes ces phases, il est essentiel de fournir à la population des informations adéquates qui lui permettront de faire face aux risques sous-jacents, voire à une catastrophe.

Le rôle des médias dans cette action de sensibilisation a également été exploré. En 2008, le Centre de Sofia a entamé des travaux spécifiques sur l'information liée aux risques d'inondations par le Danube, action qu'il mène en collaboration avec la Radio nationale bulgare. L'établissement, en 2009, d'un site Internet dédié DRACE sur lequel seront publiées toutes les informations pertinentes pourrait être la première pierre qui permettrait de faire de ce projet un projet véritablement international couvrant tous les pays du Danube. Le Centre de Saint-Marin a également entamé une coopération avec les médias locaux pour communiquer, dans les bulletins météo, certaines informations sur des pathologies liées au changement climatique.

RECHERCHE, ÉVALUATION DES RISQUES, ALERTE PRÉCOCE ET RÉDUCTION DES FACTEURS DE RISQUE SOUS-JACENTS

L'Accord a continué de soutenir les activités sur ces questions, par le biais du réseau de Centres, qui s'est révélé efficace, du moins au niveau national. Toutefois, lorsqu'il s'est agi de passer à l'échelon multinational

les objectifs annoncés dans le Plan d'action à moyen terme se sont révélés trop optimistes : le problème de la normalisation des données s'est en effet posé pour des travaux impliquant plusieurs pays, chacun ayant sa propre méthodologie. En conséquence, les activités soutenues par l'Accord dans ce domaine se sont concentrées davantage sur des questions de méthodologie que sur la production de véritables cartographies des risques et systèmes d'alerte précoce.

Cartographie des risques et vulnérabilité

Dans cet axe de travaux, le Centre de Strasbourg mène, depuis 2008, une étude sur les différentes méthodologies utilisées pour la cartographie des glissements de terrain et sur leur éventuelle harmonisation ; il a préparé, en 2009, une cartographie d'alerte précoce aux glissements de terrain générés par des facteurs climatiques, qui a servi à identifier les secteurs les plus menacés et à élaborer et tester en 2010 un modèle adapté fonctionnant sur la base d'une cartographie de la susceptibilité aux glissements de terrain à l'échelle européenne. Les travaux du Centre de Moscou sur le contrôle à distance des structures et bâtiments, déjà expérimentés sur divers sites publics en Russie, et dont la méthodologie sera adoptée au niveau national, reflètent également le besoin d'orienter davantage les travaux techniques vers leur mise en œuvre effective.

Une initiative très ambitieuse sur la cartographie des risques couvrant toute la région du Caucase du Sud a été coordonnée par le Centre de Tbilissi, qui a poursuivi ses travaux sur les risques potentiels liés aux grands barrages. À la suite d'un atelier international organisé en 2006 avec des scientifiques et des décideurs d'Arménie, d'Azerbaïdjan et de Géorgie, les contributions ont abouti en 2007 à la publication d'un atlas de cartes des risques naturels dans la région, reposant sur des données SIG, ouvrant ainsi la voie à des initiatives similaires dans d'autres régions.

Afin d'encourager davantage la coopération en matière de vulnérabilité, en 2009, une réunion d'un nouveau groupe thématique a exploré les approches éventuelles et suggéré un projet pilote sur les risques sismiques : une monographie sur l'état de l'art des connaissances en matière de vulnérabilité aux risques sismiques, qui s'appuierait sur la large expérience du réseau des Centres en termes de propension aux séismes, semble un bon point de départ.

Alerte précoce

En matière d'alerte précoce, un groupe de travail sur ce sujet s'était réuni avant la session ministérielle de 2006 et avait conclu que le principal problème est le manque de communication entre scientifiques et décideurs, chacun ayant sa manière spécifique de traiter la question. L'Accord a pris acte de cette conclusion et a privilégié des projets qui ne sont pas directement liés à des systèmes d'alerte précoce, qui là encore exigent des moyens importants, s'efforçant plutôt de combler l'écart entre les connaissances scientifiques et l'action en encourageant des études qui se concentrent davantage sur leur utilisation potentielle par les décideurs.

ÊTRE PRÊT ET RÉAGIR EFFICACEMENT

Coopération en situations d'urgence

Dans le droit fil de ce qui était demandé par le Plan d'action à moyen terme, l'Accord s'est concentré, ces quatre dernières années, sur la mise à disposition d'informations utiles en cas d'urgence. En particulier, il a poursuivi son soutien à deux initiatives majeures concernant la diffusion de données : le Système d'alerte européen (suivi par le Centre de Bruyères-le-Châtel) qui assure des alertes en temps réel en cas de séismes de plus de 6 sur l'échelle de Richter touchant la zone euro-méditerranéenne, et le projet Extremum (mené par le Centre de Moscou), qui complète ce dernier par une estimation précoce des possibles conséquences du séisme signalé.

De fait, concernant les récents séismes d'Al Hoceima, de L'Aquila et d'Haïti, Extremum a donné des informations tout à fait précises concernant l'amplitude de la catastrophe ; il semble donc un outil utile en situation d'urgence. Pour affiner encore la précision de ses prédictions, le Centre de Moscou a cherché, récemment, à améliorer la validité du système en affinant les données très localisées utilisées pour une évaluation de la vulnérabilité des bâtiments restants et en actualisant les données démographiques : les

contributions de tous les États membres qui permettraient de mettre à jour les données pertinentes peuvent renforcer encore son utilité.

Assistance psychologique

Pour ce qui est de l'assistance psychologique aux victimes, la coopération avec la Fédération européenne des Associations de psychologues (EFPA) a permis de mettre à profit l'expérience de sa taskforce sur ce thème. Un premier projet concret a consisté à définir la structure d'une formation destinée aux psychologues, qui s'est matérialisée par une première session dispensée en 2010. Un document sur les leçons tirées des diverses catastrophes du passé a également été publié en 2010, et le Secrétariat a mis en ligne sur son site Internet des ressources documentaires sur l'assistance psychologique rassemblant des contributions de divers pays.

Parallèlement à cette nouvelle approche centrée sur les victimes, des activités abordées sous l'angle plus traditionnel de l'urgence médicale ont été organisées dans divers pays. Outre ces formations annuelles mentionnées plus haut, le Centre de Saint-Marin a organisé, en 2009, une conférence sur les similitudes entre les séismes des Abruzzes et du Kamtchatka du point de vue de la médecine des catastrophes. Le Centre de Bakou a également organisé, en 2009, une table ronde sur la médecine des catastrophes et l'assistance psychologique, dont il a publié les actes en anglais. Enfin, le Centre d'Erevan a poursuivi ses efforts de formation au niveau national dans le domaine des premiers secours.

AUTRES THÈMES ÉMERGENTS

Si le Plan d'action à moyen terme 2007-2011 a pris en considération la plupart des questions importantes qui se sont posées durant cette période, le fait de s'être fixé des lignes directrices sur une durée aussi longue a abouti inévitablement à sous-estimer l'importance de certains thèmes, qui se sont ensuite progressivement révélés essentiels. Tout en s'en tenant aux thèmes principaux identifiés dans le plan initial, l'Accord a, par conséquent, eu besoin d'adapter son fonctionnement chaque année pour couvrir également de nouveaux défis émergents, tels que l'impact du changement climatique sur tous les risques, ou la résurgence de certaines catastrophes comme les feux de forêt ou les tremblements de terre.

Changement climatique

Un thème aussi crucial que le changement climatique avait, il faut bien le reconnaître, été quelque peu ignoré dans la formulation du Plan d'action à moyen terme 2007-2011, même si, rétrospectivement, cette relative ignorance doit être replacée dans son contexte : au cours des cinq dernières années, notre connaissance des effets réels et prévisibles du changement climatique sur nos sociétés, et en particulier des catastrophes ayant comme source des phénomènes naturels, s'est considérablement améliorée. Les scientifiques et décideurs, qui au départ privilégiaient les mesures d'atténuation, ont adopté une démarche plus pragmatique d'adaptation qui permet de mieux traiter l'impact potentiel du changement climatique sur les catastrophes naturelles. En 2008 déjà, le Secrétariat soulignait l'importance de cet aspect pour ce qui est de la prévention des risques futurs, relevant la nécessité de lancer des idées innovantes en matière d'adaptation aux changements climatiques.

Du fait de sa situation géographique et de son domaine de spécialité, le Centre de Biskra peut être considéré, dans le réseau des Centres, comme un précurseur pour l'étude de l'impact du changement climatique sur les catastrophes naturelles. Ses travaux, portant essentiellement sur la gestion de l'eau (en termes quantitatifs comme qualitatifs) et sur les risques associés de désertification et d'inondations, s'intéressent depuis quelques années à l'impact du changement climatique sur les régions arides et semi-arides. En dehors des travaux purement techniques, une surveillance climatique de la désertification et du risque accru d'ensablement sera assurée en étroite coopération avec les pouvoirs locaux et régionaux, et un atelier permettra de sensibiliser les populations à ces phénomènes.

Outre les initiatives signalées plus haut, d'autres Centres ont jusqu'ici peu travaillé sur cet aspect du changement climatique dans leurs études : on estime trop souvent encore que celui-ci n'affecte que les épisodes météorologiques extrêmes. Cependant, la montée du niveau de la mer associée au changement climatique a déjà amené le Centre de Strasbourg à lancer une étude sur ce thème. En outre, l'atelier international organisé à Murcia en 2009 sur l'impact du changement climatique en matière de risques liés au

littoral et à l'eau a mis en évidence le rôle croissant de ce phénomène : les épisodes de sécheresse comme les inondations graves peuvent commencer à toucher des régions jusqu'ici préservées et la concentration des activités humaines sur le littoral sera compromise par la montée du niveau de la mer.

Feux de forêt

Les incendies catastrophiques qui ont touché, au cours de ces quatre dernières années, les forêts au Portugal, en Grèce et, plus récemment, de Russie, ont mis en lumière l'importance de s'intéresser ces risques, et surtout à leur prévention. Avec l'entrée dans le réseau du Centre de Fribourg, spécialisé dans les feux de forêt, et grâce à l'expertise antérieure du Centre d'Athènes, les activités sur ce type spécifique de risque ont augmenté et s'efforcent de se concentrer sur des approches plus innovantes.

À cet égard, une étude commune des deux Centres sur l'impact des fumées dégagées par les feux de forêt, publiée en 2007, a mis en lumière leur toxicité pour les populations que pour les équipes de secours. De même, les conséquences des incendies sur des terres polluées par des mines ou des matières radioactives, qui étaient ressorties comme un important problème lors d'une première réunion en 2008, ont fait l'objet d'une discussion approfondie en 2009 au cours d'une conférence à Kiev, qui a conclu que la question de la coopération transfrontalière revêtait une importance essentielle. Le rôle du changement climatique dans le phénomène des feux de forêt a également été traité dans le cadre d'une réunion internationale organisée en juin 2010 à Fribourg, en Allemagne

Avec comme chef de file le Centre de Fribourg, d'importantes activités liées à la gestion des incendies de forêts dans les pays des Balkans ont été menées, premièrement par le biais de formations dispensées en 2008 pour les propriétaires forestiers, deuxièmement par la publication d'un guide à leur intention. Par sa participation à l'établissement, en 2010, d'un Centre régional de supervision pour les Balkans à Skopje, de l'Accord entend fournir un important outil pour mise en commun des informations dans cette région, qui permettra également de promouvoir la coopération régionale dans ce domaine.

Risque sismique

Les séismes, entre autres, sont à l'origine de la création de l'Accord ; le récent tremblement de terre de L'Aquila a mis en lumière la nécessité de promouvoir des activités dans ce domaine afin d'être mieux préparé à faire face à ce type de catastrophe. Si les projets soutenus concernaient pour l'essentiel la recherche fondamentale, la collaboration de certains Centres avec leurs autorités nationales en matière de risques sismiques et d'infrastructures mérite d'être signalée ici comme exemple d'une plus grande synergie entre scientifiques et décideurs. Le Centre de Rabat a mené des activités conjointes avec les autorités nationales sur des études de faisabilité sismique pour de nouvelles villes et de grands barrages existants, ainsi que sur la vulnérabilité des bâtiments publics aux tremblements de terre.

De même, le Centre de Bucarest a soutenu, en 2009, la réalisation par le gouvernement roumain de programmes de rénovation aux normes antisismiques de bâtiments existants, conformément à un nouveau Code national qui prend en compte les codes et normes de l'Union européenne. On peut également signaler dans ce domaine la participation du public à la surveillance antisismique : le Centre de Bruyères-le-Châtel a continué de travailler à son initiative innovante par le biais de questionnaires en ligne remplis par des internautes et s'efforcera d'utiliser les nouveaux réseaux sociaux (Twitter ou Facebook par exemple) pour recueillir davantage d'informations sur les séismes.

Plusieurs Centres étant spécialisés dans le secteur des séismes, de nombreuses autres activités liées à la vulnérabilité sismique ont également été menées. Le Centre de Walferdange a ainsi mené plusieurs recherches dans ce domaine et a organisé son atelier annuel sur la sismologie et la géodynamique. Le Centre de Lisbonne a organisé, en 2009, un séminaire sur les prévisions sismiques, dont les conclusions seront publiées dans la revue « Risques naturels ». Enfin, le Centre de Rabat a organisé, en 2010, un séminaire dans le cadre des manifestations célébrant le 50^e anniversaire du séisme d'Agadir, et a en projet une page Web contenant des informations sur les séismes qui seront également transmises par SMS aux autorités compétentes.

TIRER DES LEÇONS POUR L'AVENIR ...

Comme on l'a dit plus haut, les nombreuses activités menées par les 27 Centres et le Secrétariat de l'Accord au cours de ces quatre dernières années sont trop nombreuses pour être toutes mentionnées dans le présent document, qui s'est donc efforcé de sélectionner les activités répondant aux grands domaines d'actions prioritaires identifiés dans le Plan d'action à moyen terme 2007-2011. Compte tenu des moyens limités dont on dispose et de la large gamme d'actions proposées, les résultats obtenus sont encourageants, la promotion de projets impliquant plusieurs Centres, même si elle prend beaucoup de temps, ayant donné des résultats concrets (tels que l'étude législative ou le site Web BeSafeNet) et se révélant une moyen de renforcer la coopération internationale au sein de l'Accord.

Cependant, à l'évidence, certains thèmes, déjà relevés en 2006 comme prioritaires, n'ont pu être poursuivis aussi complètement que nécessaire durant ces quatre années. En outre, il reste des thèmes que l'Accord devra privilégier à l'avenir ; certes, la catastrophe est perçue comme une menace, mais il est essentiel et ardu d'assurer la sensibilisation plus générale des populations aux risques, alors même que les mesures de prévention nécessaires et les plans de préparation souffrent encore trop souvent d'un manque de reconnaissance de leur utilité. Les futurs travaux de l'Accord s'écarteront d'une approche purement technique, même si celle-ci doit être poursuivie, pour prendre également en compte la dimension humaine à toutes les phases du risque, afin d'en faire l'un de ses principaux domaines d'action dans les années à venir.

ANNEXES

Recommandations adoptées par le Comité des Correspondants Permanents

RECOMMANDATION SUR LES RISQUES DANS LES ZONES COTIERES

Le Comité des Correspondants Permanents,

- A. rappelle que la majorité de la population mondiale vit en domaine côtier et que nombre des activités humaines dans la région européenne et méditerranéenne sont plus ou moins influencées par la proximité des mers et des océans ;
- B. reconnaît le rôle socioéconomique prépondérant joué par les zones côtières dans les échanges entre continents et océans, et tout particulièrement dans le cas des estuaires, deltas et lagunes qui ont leurs propres spécificités ;
- C. souligne l'extrême fragilité des zones côtières liée au grand nombre d'agressions qu'elles sont susceptibles de subir en provenance soit du domaine marin, soit du continent, et ce qu'elles soient permanentes ou ponctuelles;
- D. exprime son inquiétude concernant une possible aggravation des risques côtiers liée au changement climatique ;
- E. remarque qu'à travers les émissaires naturels que sont les rivières et les fleuves, les zones côtières constituent le réceptacle final de toute action perturbante, aussi bien d'origine naturelle ou humaine, se déroulant sur le continent ;
- F. évalue l'importance des actions géophysiques, en particulier celles liées à la dynamique de l'architecture profonde de l'écorce terrestre, pouvant provoquer de grandes catastrophes dans ces zones particulièrement vulnérables, ;
- G. indique, en regard de l'appréciation de l'importance du risque côtier, qu'il est nécessaire d'intégrer le facteur temps dans l'apparition de certains dommages sans qu'il soit possible d'en déterminer la cause exacte ou le moment du déclenchement ;
- H. note le grave risque d'accident dans les zones côtières dû aux pollutions marines, en particulier en relation au transport des produits pétroliers et des produits chimiques ;
- I. regrette certaines installations anthropiques ayant pour conséquence immédiate de fragiliser encore plus des domaines en équilibre instable, voire même de provoquer leur destruction souvent de manière irréversible ;
- J. exprime son inquiétude devant l'insuffisance de connaissances de la part des responsables de la gestion des zones côtières concernant l'évolution naturelle de ces dernières, susceptible d'être perturbée par les interventions humaines ;
- K. insiste sur le manque de coordination patent, en dépit des efforts réalisés, entre les interventions parfois hâtives de protection et les connaissances pratiques mises à la disposition de tous les intéressés ;
- L. constate l'efficacité limitée des mesures souvent prises par les autorités locales ou régionales pour pallier certains processus naturels tels que l'érosion ou l'engraissement des littoraux ;
- M. note l'intérêt porté par l'Accord Européen et Méditerranéen sur les Risques Majeurs aux risques côtiers dans les dernières années et le souhait exprimé lors de la 11^{ème} Session Ministérielle de l'Accord d'inclure dans son plan à moyen terme 2007-2011 la réduction de la vulnérabilité des zones soumises à ces risques.

RECOMMANDE aux Etats membres de l'Accord Européen et Méditerranéen sur les Risques Majeurs (EUR-OPA) :

1. de faire en sorte, dans la mesure du possible, que la gestion intégrée des zones côtières et des risques afférents soit entreprise en concertation au niveau régional, en fonction des caractéristiques naturelles des domaines concernés et indépendamment des frontières administratives locales ou nationales ;
2. d'œuvrer pour que les autorités locales et régionales développent conjointement les moyens d'action pertinents en regard d'une prise en considération de plus en plus effective des risques qui menacent les zones côtières dans le contexte de leur évolution naturelle plus ou moins contrariée par les excès des interventions de caractère anthropique. Dans ce contexte, il est d'une importance capitale de tenir compte des risques naturels et technologiques dans les politiques d'urbanisme et

- d'aménagement du territoire, afin d'éviter ou de limiter des constructions dans des zones vulnérables ;
3. de procéder à des opérations de simulation sur l'éventualité de perturbations sur les zones côtières provoquées par des apports indésirables suite à des crues affectant les bassins hydrographiques qu'elles soient naturelles ou résultant de désordres activés par la détérioration d'ouvrages ; de procéder également à des opérations de simulation sur l'éventualité des pollutions marines accidentelles ;
 4. d'étudier les conditions nécessaires pour disposer de réseaux d'alerte aux tsunamis liés plus ou moins directement aux contraintes mécaniques supportées par l'écorce terrestre et se produisant au niveau des zones côtières ;
 5. de faciliter le développement dans le cadre de l'espace européen et méditerranéen, de nouveaux réseaux de coopération scientifique et technique afin de promouvoir une démarche pluridisciplinaire des interventions, une harmonisation des méthodes d'approche et d'interprétation des phénomènes et un inter-calibrage des résultats obtenus ;
 6. de prendre les dispositions nécessaires afin qu'il soit procédé à une collecte des informations existantes en vue d'aboutir à la mise en place de banques de données fonctionnant en réseau afin de permettre le développement des échanges ;
 7. d'encourager la réalisation de bilans de connaissances à un moment particulier de la prise de décision concernant la protection des côtes, afin d'éviter les redondances dans les programmes d'intervention et de disposer au mieux des résultats des expériences précédentes ;
 8. d'établir des modèles d'évaluation des risques marins et côtiers face au changement climatique ;
 9. de favoriser la création d'un module d'enseignement supérieur sur les risques côtiers, destiné à former de futurs gestionnaires des domaines littoraux aux problèmes relevant de la vulnérabilité de ces zones fragiles, susceptible d'être intégré dans des Masters sur les Risques déjà existants ou à créer ;
 10. de prendre en considération les différences existant entre les phénomènes perturbateurs susceptibles d'affecter les zones côtières des mers de l'Europe du Nord ou de la façade européenne largement ouverte sur l'océan Atlantique, et ceux agissant sur les domaines baignés par les parties occidentale et orientale de la Méditerranée qui sont soumis à une tectonique très active intra plaque ;
 11. de considérer la grande variabilité des processus se déroulant dans le temps et l'espace, de manière à prendre en compte les différences qui caractérisent l'évolution des zones côtières des continents de celles concernant les domaines des îles et archipels ;
 12. de considérer, à l'expérience d'opérations déjà effectuées avec succès, les risques côtiers comme un vecteur potentiel de la coopération internationale, les processus côtiers ayant des conséquences souvent catastrophiques sur les populations et les économies des pays.

En outre, et compte tenu tant de la diversité des côtes européennes et de leurs arrière-pays que des spécificités des mers et des océans qui les bordent, le Comité des Correspondants Permanents recommande comme activité future de l'Accord:

- d'envisager la mise en œuvre des activités de recherche, formation et développement ayant pour point focaux :
 - le Centre euro méditerranéen sur la dynamique côtière insulaire de La Valette-Gozo (Malte) spécialisé dans les problèmes côtiers et les risques qui en découlent en Méditerranée ;
 - le Centre océanographique de Biarritz (France) spécialisé dans l'étude des risques côtiers et de leurs conséquences sur la façade océanique de l'Europe et qui pourrait être inclus le moment opportun dans le réseau des Centres Spécialisés de l'Accord.

**RECOMMANDATION SUR L'ASSISTANCE ET LES SERVICES PSYCHOSOCIAUX AUX VICTIMES
DE CATASTROPHES**

Le Comité des Correspondants Permanents :

- A. reconnaît qu'une intervention psychosociale adéquate correctement menée après une catastrophe peut améliorer l'état de santé et faciliter la résilience des victimes ;
- B. note que selon le Plan à Moyen Terme 2007-2011 de l'Accord EUR-OPA Risques Majeurs, l'Accord préconisera, en coopération avec les associations professionnelles, la création de réseaux de spécialistes capables d'intervenir dans les situations d'urgence ou de former des psychologues locaux à la prise en charge des victimes de catastrophes, dont, notamment les enfants et les autres groupes vulnérables ;
- C. conscient qu'il est souhaitable que chaque Etat membre de l'Accord intègre le soutien psychologique dans les dispositions concernant la planification des mesures d'urgence, la promotion d'une formation appropriée des bénévoles et des professionnels et la fixation de normes pour un niveau minimal de soins à donner aux victimes de catastrophes ;
- D. remercie le Comité permanent sur la psychologie des catastrophes, des crises et des traumatismes (« Standing Committee on Disaster, Crisis and Trauma Psychology ») de la Fédération européenne des associations de psychologues (EFPA) de ses idées et son désir de collaborer avec l'Accord afin de promouvoir une meilleure prise en charge psychosociale des victimes de catastrophes ;

RECOMMANDE aux gouvernements des Etats membres :

1. de veiller à ce qu'après une catastrophe les survivants, les proches des personnes décédées et les personnels de secours aient un accès approprié à un soutien et des services psychosociaux gratuits ;
2. d'intégrer en fonction des besoins le soutien psychosocial dans les lois et les réglementations nationales et de veiller à ce que ce soutien fasse partie des plans de secours d'urgence ;
3. de veiller à ce que le soutien et les services psychosociaux soient organisés en prenant en compte les facteurs suivants :
 - i. un soutien psychologique d'urgence est proposé à tous les survivants et les proches des personnes décédées immédiatement après la catastrophe. Des systèmes d'information adéquats permettant l'identification précoce des personnes concernées, limitent le stress des individus et des familles s'ils s'inscrivent dans un environnement de soins. Ils doivent donc être mis en place en priorité dans le cadre des premières mesures d'assistance ;
 - ii. des interventions précoces sont proposées spontanément aux familles endeuillées et aux survivants ;
 - iii. un contrôle est effectué (entre un et trois mois après la catastrophe) pour vérifier que les personnes à risque ont la possibilité de suivre un traitement efficace ;
 - iv. un suivi de longue durée adapté aux spécificités culturelles des victimes est proposé aux individus, aux familles et aux collectivités qui continuent d'avoir de graves séquelles psychologiques longtemps après une catastrophe ;
 - v. des efforts particuliers sont consentis pour veiller à ce que les enfants bénéficient de services et d'un soutien appropriés ;
 - vi. une attention particulière est portée et une approche spécifique est adoptée à l'égard des groupes vulnérables ou fortement exposés.
4. de promouvoir l'élaboration aux niveaux national, régional et local, de plans d'action, concernant le soutien psychosocial selon les besoins, en prévoyant les éléments suivants :
 - i. une coordination des ressources psychosociales et des plans de mise en oeuvre depuis le niveau fédéral jusqu'au niveau local ;
 - ii. la cartographie des risques de traumatismes concernant le pays et de leurs effets psychosociaux éventuels ;
 - iii. la cartographie des ressources disponibles pour un soutien psychosocial ;
 - iv. la désignation des organes responsables de l'organisation et de la fourniture du soutien psychosocial ;
 - v. l'inclusion des ressources psychosociales dans les exercices et les simulations de secours d'urgence ;

- vi. la description des services auxquels les survivants et les proches des personnes décédées peuvent accéder, y compris l'assistance à l'échelon local, et la durée de ces services ;
5. de promouvoir une formation appropriée des professionnels et des bénévoles qui travaillent avec les victimes de catastrophes ;
6. de collaborer avec d'autres Etats européens et méditerranéens pour partager des expériences et des bonnes pratiques dans le domaine de l'assistance psychosociale, et pour assurer une entraide et une assistance réciproque en cas de catastrophe transfrontalière ;
7. de tenir le Comité des Correspondants Permanents de l'Accord informé des mesures prises pour mettre en œuvre la présente Recommandation.

**RECOMMANDATION SUR LA PROTECTION RADIOLOGIQUE DES POPULATIONS LOCALES :
AMELIORER LA PREPARATION ET LA REPONSE**

Le Comité des correspondants permanents de l'Accord européen et méditerranéen sur les risques majeurs (EUR-OPA) :

- A. Tenant compte du besoin des populations locales d'être informées des risques, pour leur sûreté et leur environnement, liés aux installations radiologiques et en particulier aux centrales et autres installations nucléaires ;
- B. Reconnaisant le rôle que jouent les collectivités locales, en raison de leur proximité avec les citoyens, dans la transmission de l'information sur les risques, ainsi que leur importance fondamentale dans la prévention et la gestion des risques ;
- C. Adhérant aux principes reconnus dans la *Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement* (Aarhus, 1998) et souhaitant que les populations locales soient mieux informées et préparées à d'éventuelles situations d'urgence liées à des accidents radiologiques dans des centrales nucléaires ;
- D. Désireux de diffuser les enseignements tirés de la catastrophe de Tchernobyl afin d'améliorer la sécurité nucléaire européenne, en impliquant davantage les citoyens et les autorités locales ;
- E. Prenant acte des conclusions de l'atelier international sur « *Les pouvoirs publics et la société civile : unis pour un avenir sûr dans l'Europe nucléaire* » Tirer les leçons de Tchernobyl pour rendre l'énergie nucléaire européenne plus sûre : le rôle de la population locale, des collectivités territoriales et de l'administration centrale dans la préparation aux situations d'urgence et leur gestion », 22 et 23 septembre 2008 à Kiev (document AP/CAT (2008) 24).

RECOMMANDE aux gouvernements :

1. de promouvoir la diffusion d'informations sur la sûreté des centrales nucléaires et sur les procédures permettant une meilleure gestion des situations d'urgence, en menant des campagnes et des exercices spécifiques dans les zones situées à proximité d'une centrale nucléaire ; de promouvoir une action régulière d'éducation aux risques, dans ces régions ;
2. de simplifier les procédures permettant aux autorités locales et régionales d'accéder aux informations radiologiques et de sécurité nécessaires pour garantir une meilleure préparation et une meilleure gestion des situations d'urgence, en encourageant les contacts réguliers entre les responsables de centrales nucléaires et les autorités locales ;
3. de faire participer activement les autorités locales et régionales à l'élaboration de plans d'urgence et de systèmes d'alerte précoce en cas d'accident radiologique ou nucléaire ;
4. de veiller à ce que, dans les situations d'urgence, les autorités locales et régionales disposent d'informations précises, fiables et actualisées et soient impliquées de manière appropriée dans la gestion des urgences ;
5. d'apporter le cas échéant, un soutien financier adéquat aux autorités locales et régionales afin de leur permettre de mener les tâches mentionnées aux points précédents ;
6. d'encourager la coopération et les échanges d'expériences entre les autorités locales de différents pays dans les domaines de la sécurité nucléaire et de la protection contre les radiations, en soutenant la mise en place de mécanismes adaptés tels que ceux proposés dans les conclusions de l'atelier intitulé « *Les pouvoirs publics et la société civile : unis pour un avenir sûr dans l'Europe nucléaire* ».: Tirer les leçons de Tchernobyl pour rendre l'énergie nucléaire européenne plus sûre : le rôle de la population locale, des collectivités territoriales et de l'administration centrale dans la préparation aux situations d'urgence et leur gestion », 22 et 23 septembre 2008 à Kiev, (document AP/CAT (2008) 24).

**RECOMMANDATION SUR LA VULNERABILITE DU PATRIMOINE CULTUREL AU
CHANGEMENT CLIMATIQUE**

Le Comité des Correspondants Permanents de l'Accord Européen et Méditerranéen sur les Risques Majeurs (EUR-OPA),

- A. Notant que la fréquence et l'intensité des événements météorologiques extrêmes devraient augmenter dans les prochaines décennies du fait du changement climatique ;
- B. Reconnaissant que le changement climatique fait peser sur le patrimoine culturel une lourde menace, qui risque de s'amplifier dans les prochaines années ;
- C. Conscient du fait que les variations de températures et des chutes de pluie prévues en Europe et dans toute la région méditerranéenne influenceront sur la conservation du patrimoine culturel, et que la hausse des températures, l'augmentation ou la baisse de l'humidité, la variation du niveau des eaux souterraines et la fréquence des inondations, des feux de forêts, de l'érosion des côtes, des glissements de terrain, des canicules, l'augmentation de la niveau de la mer et des périodes de sécheresses auront des conséquences sur la stabilité des bâtiments historiques, sur l'intégrité des sites archéologiques et sur la conservation des matériaux et des collections qui, de ce fait, risqueront de se détériorer davantage ;
- D. Conscient que la détérioration et, dans certains cas, la perte du patrimoine culturel auraient des conséquences négatives pour les sociétés européennes et méditerranéennes, en particulier en raison de la valeur de ce patrimoine en tant que source d'identité et de revenus ;
- E. Notant que la préservation de structures du patrimoine existantes et les méthodes et matériaux de construction traditionnels laissent une empreinte écologique plus faible que la construction de nouvelles structures et la production de nouveaux matériaux ;
- F. Conscient de la dimension mondiale du problème et des responsabilités des Etats européens et méditerranéens à l'échelle mondiale en tant que signataires de nombreux traités, stratégies et accords internationaux dans le cadre du système des Nations Unies et du Conseil de l'Europe ;
- G. Reconnaissant que les paysages font partie du patrimoine culturel et conscient que l'effet du changement climatique sur les paysages exige une approche plus spécifique, compte tenu de l'importance de leurs composantes biologiques, environnementales et agricoles ;

RECOMMANDE aux Etats membres :

1. d'évaluer le risque que le changement climatique présente pour le patrimoine culturel, y compris pour les sites, les bâtiments et les objets qui peuvent subir les effets d'événements climatiques et/ou de l'évolution progressive des conditions environnementales ;
2. d'identifier les biens culturels qui courent un risque accru et d'évaluer les mesures de prévention et d'adaptation requises ;
3. de promouvoir l'adoption de plans d'urgence pour les sites les plus vulnérables à des événements tels que les inondations, les glissements de terrain, l'érosion des côtes et les événements climatiques extrêmes ;
4. d'évaluer l'impact potentiel sur le patrimoine culturel de mesures d'atténuation, telles que la rénovation des bâtiments pour une meilleure efficacité énergétique ;
5. de promouvoir au niveau national la coopération entre organismes dans les domaines du changement climatique et de la protection du patrimoine culturel, en intégrant la question du patrimoine aux politiques de réduction des risques de catastrophes ;
6. d'encourager la coopération internationale sur la vulnérabilité du patrimoine culturel au changement climatique, en soutenant la recherche, l'action et les synergies entre organisations internationales dans ce domaine et en facilitant l'échange de connaissances et d'expériences entre Etats membres et avec des Etats non membres ;
7. d'intégrer, s'il y a lieu, le patrimoine culturel aux politiques d'adaptation, qui doivent être encouragées dans le cadre de négociations internationales sur le changement climatique ;
8. de promouvoir la formation des professionnels du patrimoine afin de les aider à identifier les impacts du changement climatique sur le patrimoine culturel et à y répondre ;

9. de favoriser l'intégration au programme des établissements d'enseignement de cours adaptés sur la science et la gestion du patrimoine culturel dans le contexte du changement climatique ;
10. de promouvoir et de soutenir la recherche sur les effets du changement climatique sur le patrimoine culturel, y compris les stratégies d'adaptation et de prévision, dans les domaines suivants :
 - a. vulnérabilité des matériaux au changement climatique ;
 - b. développement d'outils permettant de suivre l'évolution du changement et de le gérer ;
 - c. effets de la baisse du niveau de la nappe phréatique et de l'érosion des côtes sur les sites archéologiques et sur le patrimoine bâti ;
 - d. augmentation du risque de biodétérioration des biens culturels ;
 - e. évaluation économique de la perte et de la détérioration du patrimoine du fait du changement climatique
11. de sensibiliser les pouvoirs locaux et régionaux ainsi que les personnes chargées de gérer le patrimoine culturel aux risques que le changement climatique présente pour les sites, les bâtiments et les objets.

**RECOMMANDATION SUR LA PROMOTION ET LE DEVELOPPEMENT DES PLATEFORMES
NATIONALES POUR LA REDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHES**

Le Comité des Correspondants Permanents de l'Accord Européen et Méditerranéen sur les Risques Majeurs (EUR-OPA),

- A. Prenant en considération le Cadre d'action de Hyogo qui retient parmi ses priorités d'action pour 2005-2015 le soutien à la création et au renforcement de plateformes nationales pour la réduction des risques de catastrophes, et rappelant que les priorités d'action adoptées en 2006 lors de la Session ministérielle de Marrakech de l'Accord EUR-OPA Risques Majeurs comprennent aussi la promotion de ces plateformes nationales ;
- B. Conscient que les plateformes nationales multipartenaires et multisectorielles sont des mécanismes efficaces pour faciliter et soutenir la coordination intersectorielle et interdisciplinaire, pour promouvoir l'échange d'informations et le dialogue au niveau national, régional et local et pour associer mutuellement la recherche et le secteur opérationnel afin de sensibiliser à la réduction des risques ;
- C. Conscient aussi que seuls quelques uns des 26 Etats parties à l'Accord EUR-OPA Risques Majeurs ont mis en place des plateformes nationales jusqu'ici, et désireux de promouvoir et de soutenir de nouvelles plateformes, notamment celles qui sont déjà planifiées ;
- D. Prenant note avec intérêt du document de la SIPC, intitulé "Principes directeurs concernant les plates-formes nationales pour la réduction des risques de catastrophes", qui donne des orientations sur la création ou le renforcement des plateformes nationales et énonce les objectifs, les avantages, les principes et les fonctions principales de celles-ci ;

RECOMMANDE aux Etats Parties à l'Accord EUR-OPA :

1. d'envisager la création d'une plateforme nationale sur la réduction des risques de catastrophes et, le cas échéant, de renforcer les plateformes nationales existantes ;
2. de reconnaître officiellement les plateformes nationales, en assurant leur rôle dans l'encouragement d'un dialogue entre les différents intervenants institutionnels et privés, intéressés par la réduction des risques de catastrophes ;
3. de faire participer les pouvoirs locaux et régionaux aux plateformes nationales, ainsi que les administrations compétentes, les institutions techniques et scientifiques concernées, les sauveteurs et les ONG intéressées, les organisations de la société civile et le secteur privé ;
4. de veiller, si besoin est, à ce que la plateforme nationale soit soutenue par un comité ou une institution capable d'assurer la liaison avec l'ensemble des partenaires nationaux concernés, de promouvoir une amélioration des mesures de réduction des risques de catastrophes, et de la planification et de la pratique dans ce domaine ;
5. de mettre à profit le potentiel des plateformes nationales pour promouvoir une meilleure information du grand public et des décideurs sur les risques, et le développement d'une culture des risques au sein de la société ;
6. de mettre à disposition, si nécessaire, des moyens suffisants pour les plateformes tout en utilisant à meilleur escient les ressources existantes afin de permettre à celles-ci de mener avec efficacité leurs activités de coordination et de travail en réseau ;
7. d'utiliser les plateformes comme cadre pour promouvoir de nouvelles idées sur la réduction des risques de catastrophes et pour analyser les problèmes, les insuffisances ou les atouts des mesures existantes de réduction des risques de catastrophes, notamment les leçons tirées des catastrophes ou des situations d'urgence récentes ;
8. d'associer les plateformes à la conduite des politiques de prévention et d'adaptation aux risques dans les domaines de l'aménagement, de l'urbanisme et de la construction ;
9. de communiquer au Secrétariat de l'Accord Eur-OPA Risques majeurs et au Secrétariat de la SICP/ONU des plans de création de plateformes nationales, de manière à ce que les deux Secrétariats puissent offrir les conseils, le soutien, la formation et le savoir-faire requis ;
10. d'informer les deux Secrétariats de la création des plateformes nationales ;

11. de promouvoir la participation des plateformes nationales au sein d'initiatives de coordination régionales de manière à ce que les expériences retirées dans le cadre des différentes plateformes puissent être partagées avec d'autres Etats européens et méditerranéens.